

La Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'innovation

Le Ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse

Paris, le

2 2 MAI 2028

Monsieur l'Inspecteur général,

La rénovation de la formation initiale des professeurs a été engagée par la loi « Pour une Ecole de la confiance » du 26 juillet 2019 et par les dispositions réglementaires qui ont été prises à la suite de sa promulgation. Le renforcement de la formation initiale des professeurs et des conseillers principaux d'éducation, ainsi que son ancrage dans des universités au sein desquels elle sera adossée à la recherche et pourra bénéficier d'une véritable pluridisciplinarité constituent un enjeu majeur pour l'éducation nationale dans les années à venir. En effet, une école qui fait réussir tous ses élèves est une école qui investit dans la formation des professeurs et des personnels d'éducation.

Dans ce cadre, nous souhaitons vous confier, à compter du 1^{er} juin 2020, et pour une durée de deux ans, une mission visant à être en appui des recteurs qui, avec les présidents et présidentes d'université, ont la responsabilité de mettre en place les nouveaux INSPE (instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation).

Au titre de cet appui, plusieurs sujets majeurs feront l'objet d'une attention particulière de votre part. Tout d'abord, vous veillerez à accompagner l'enrichissement des viviers des candidats à la direction des INSPE. Ensuite, en vue de la rentrée 2020 qui doit déjà permettre des premiers éléments de déploiement de la réforme, vous veillerez à ce que 1/3 du temps de formation en INSPE soit assuré par des professeurs ayant par ailleurs une classe en responsabilité et au niveau auquel se destinent les étudiants. Enfin, à la rentrée 2021, et toujours en appui des recteurs, vous contribuerez à la mise en place de l'alternance pour les étudiants qui entreront en deuxième année de master MEEF en 2021.

Monsieur Mark SHERRINGHAM
Inspecteur Général
Inspection générale de l'Education nationale, du Sport et de la Recherche
Carré SUFFREN
31-35, rue de la Fédération
75015 PARIS

Votre mission se fera bien sûr en fort lien avec les directions générales du MENJ et du MESRI qui sont en charge de l'accréditation des formations, le réseau des INSPE et la CPU. Elle se fera également en articulation avec le Comité de suivi de la réforme des INSPE.

En outre, nous vous demandons de vous associer au pilotage du groupe de travail conjointement avec le DGESCO et la DGESIP afin de réfléchir avec la CPU et le réseau des INSPE, au renforcement du parcours des futurs étudiants d'INSPE, particulièrement ceux qui se destinent au professorat des écoles. Ce nouveau parcours doit répondre à la volonté du Président de la République de diversifier socialement l'accès à la fonction publique et à son haut encadrement. Ce projet d'égalité des chances doit être mené conjointement avec les universités.

Tout au long de votre mission, nous souhaitons que vous puissiez adresser, à nos cabinets et à nous-mêmes des points d'étape réguliers sur la mise en œuvre de votre mission conduite en appui des recteurs.

Nous vous prions de croire, Monsieur l'Inspecteur général, à l'assurance de toute notre considération et à l'expression de notre confiance.

Frédérique VIDAL

Jean-Michel BLANQUER